

Sommaire du régime :	L'assurance maladies graves fournit une prestation forfaitaire, suivant une période de survie, généralement de trente jours, après avoir reçu un diagnostic d'une des affections graves couvertes par le régime. Vos clients peuvent utiliser la somme reçue comme bon leur semble afin qu'ils puissent vivre avec l'une des affections altérant leur qualité de vie plus aisément.	
Clientèle cible :	<ul style="list-style-type: none"> • les individus recherchant la tranquillité d'esprit à l'idée qu'une maladie grave n'aura pas de répercussions négatives sur leurs objectifs financiers • les propriétaires d'entreprise visant la planification de la poursuite de leurs activités au cas où ils seraient frappés par une maladie grave 	
Affections couvertes :	<p>L'assurance ÉquiVivre offre à vos clients une couverture pour les 25 affections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • crise cardiaque • maladie d'Alzheimer • méningite bactérienne • pontage coronarien • remplacement d'une valve du cœur • perte de membres • maladie du neurone moteur • paralysie • transplantation d'un organe vital sur liste d'attente • accident vasculaire • chirurgie de l'aorte • tumeur cérébrale bénigne • coma • insuffisance rénale • perte de la parole • sclérose en plaques • maladie de Parkinson • cancer • anémie aplasique • cécité • surdité • perte d'autonomie* • transplantation d'un organe vital • infection par le VIH contractée au travail • brûlures graves <p>* La garantie pour perte d'autonomie procure une prestation pour toute déficience cognitive ou incapacité totale et permanente d'effectuer au moins deux des activités de la vie quotidienne suivantes : prendre son bain, se vêtir, faire sa toilette, être continen, se mouvoir et se nourrir.</p>	
Garantie de dépistage précoce :	<p>La garantie de dépistage précoce prévoit le paiement du moins élevé des montants suivants : soit 1,5 % de la somme assurée ÉquiVivre ou 50 000 \$ suivant la période de survie après avoir reçu le diagnostic de l'une des quatre affections suivantes ne mettant pas la vie en danger. La prestation peut être versée à deux reprises, mais une seule fois pour toute affection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • cancer précoce de la prostate • cancer canalaire du sein • mélanome malin superficiel • angioplastie coronaire 	
Types de régime et âge à l'établissement du contrat :	<ul style="list-style-type: none"> • assurance renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans (de 18 à 65 ans) • uniforme jusqu'à 75 ans (de 18 à 64 ans) • uniforme jusqu'à 100 ans (de 18 à 65 ans) 	
Offerte avec :	<ul style="list-style-type: none"> • l'assurance vie sur une tête • les régimes d'assurance vie universelle Équation Génération IV, les régimes d'assurance vie entière avec participation Équimax et les régimes d'assurance vie temporaire, sous forme d'avenant 	
Droit de transformation :	<ul style="list-style-type: none"> • un régime d'assurance vie renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans peut être transformé en un régime à prime uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans ou de 100 ans jusqu'à l'anniversaire le plus rapproché du 60^e anniversaire de naissance de la personne assurée inclusivement • aucune preuve d'assurabilité n'est exigée 	
Expiration :	à 75 ans ou à vie, selon le type de régime	
Somme assurée :	minimum : 25 000 \$, maximum : 2 000 000 \$	
Tranches de taux :	25 000 \$ à 49 999 \$ 50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ et plus
Frais d'administration ou de contrat :	50 \$ par année ou 4,50 \$ par mois	
Avenants facultatifs :	<ul style="list-style-type: none"> • avenant de garantie en cas de décès accidentel • avenant d'exonération de primes en cas d'invalidité • remboursement des primes à l'expiration (assurance renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans) • avenant de remboursement des primes au décès • remboursement des primes au rachat ou à l'expiration (uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans)* • avenants d'assurance vie temporaire 	
Caractéristiques incluses :	<ul style="list-style-type: none"> • droit de transformation dans le cas des régimes de 10 ans renouvelables • primes garanties 	
La proposition en ligne Proposition <i>directe</i> ^{MD} :	<ul style="list-style-type: none"> • L'outil à utiliser lors de rencontres en personne ou à distance. • Le système Proposition <i>directe</i> vous guide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance. • La Proposition <i>directe</i> comprend une fonctionnalité qui permet à vos clients de signer la proposition en utilisant leur propre appareil électronique. • Cet outil est accessible en ouvrant une session sur le site RéseauÉquitable^{MC} et en cliquant sur l'icône Proposition <i>directe</i> sur la barre de navigation. 	

* Au rachat du contrat à la date du 15^e anniversaire contractuel, 75 % des primes remboursables sont payables. Ce pourcentage augmente de 5 % chaque année pour atteindre 100 % à compter du 20^e anniversaire contractuel. Certaines restrictions s'appliquent.